



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 500-2023

AVIS PUBLIC EST, par la présente donnée par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire tenue le 12 septembre 2023, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 500-2023 RÉGISSANT LES CONDITIONS PERMETTANT LE JEU LIBRE DANS LES RUES RÉSIDENTIELLES

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à www.ville.lescedres.qc.ca

Donné à Les Cèdres, ce 10^e jour du mois d'octobre 2023.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 500-2023** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 10 octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois d'octobre 2023.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe